

COMMUNE DE CAMARET-SUR-AIGUES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
**DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Département de
VAUCLUSE

Arrondissement
de CARPENTRAS

Séance du 25 septembre 2024

L'An deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq septembre à dix-neuf heures,

le CONSEIL MUNICIPAL de Camaret-sur-Aigues, dûment convoqué le 18 septembre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Nombre de membres
En exercice : 27
Présents : 23
Votants : 27

*Sous la présidence de **Philippe de BEAUREGARD, Maire.***

N°2024/DELIB/053

Objet :
*Syndicat
Intercommunal des
Eaux Rhône Aygues
Ouvèze
Rapport d'activité 2023*

Rapporteur :
Hervé AURIACH

Présents : Liliane DIAZ, Hervé AURIACH, Sylvette GILL, Jean-Michel MARLOT, Christine WINKELMANN, Renée SOVERA, Jean-Luc DA COSTA, adjoints. Christiane VEZIAN, Francine DENEUX, Laurence TURCHINI, Patricia ROCHE, Patrick FARRE, Gérard THON, Jean-Paul LENER, Elvire TEOCCHI, Isabelle LATARD, Jean-Baptiste SAVIN, Richard BRANCORSINI, François NORMANI, Françoise VIRLOUVET, Chantal BERGEL et Claude CHEVALIER, Conseillers Municipaux.

Procurations : Antonio MUGA donnant procuration à Sylvette GILL, Raymond KARASZI ayant donné procuration à Hervé AURIACH, Martine KOENIGUER ayant donné procuration à Jean-Luc DA COSTA, Christophe LACROIX ayant donné procuration à Sylvette GILL.

Absents excusés : Néant.

Considérant la désignation de Monsieur Jean-Luc DA COSTA, comme secrétaire de séance,

Le Conseil Municipal,

Conformément à la loi 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale et à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le président du Syndicat Intercommunal des Eaux Rhône Aygues Ouvèze doit adresser, avant le 30 septembre, un rapport annuel d'activités au maire de chaque commune membre et doit faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil municipal.

Ce rapport dresse un bilan synthétique de l'action de la collectivité et permet ainsi d'évaluer les moyens humains et financiers mobilisés pour la bonne marche du service de l'eau potable.

Le syndicat mixte fermé des Eaux Rhône Aygues Ouvèze (RAO) est un établissement public de coopération intercommunale qui a pour compétence, la production et la distribution de l'eau potable. Depuis le 1^{er} janvier 2020, il est composé de 39 communes et 1 Communauté d'Agglomération (la COVE représentant la commune de Vacqueyras). Le Syndicat RAO compte 80 délégués titulaires et 80 délégués suppléants pour 40 communes adhérentes. 4 comités syndicaux se sont réunis et 35 délibérations ont été prises.

En 2023, neuf marchés publics ont été attribués :

- Groupement de commandes contrôle DECI (Défense extérieure contre l'incendie),
- Maîtrise d'œuvre pour la construction d'un réservoir AEP (Alimentation en Eau Potable) à Rochebude,
- Groupement de commandes pour des travaux à Bouchet,
- Maîtrise d'œuvre pour la gestion patrimoniale 2023-2027,
- Vérification et entretien des extincteurs 2023-2027,
- Travaux de renforcement et de sécurisation des réseaux AEP à Saint-Romain-de-Malagarde,
- Vérification et entretien chauffage et climatisation 2023-2027,
- Travaux de renforcement et sécurisation champs captant – reprise et dépose électricité des puits 1 à 5 à Mornas,
- Télésurveillance des locaux 2024-2027.

Depuis le 16 mai 2018, la société SAUR assure en tant que délégataire la gestion du service public d'eau potable pour une durée de 10 ans. Ce contrat met en avant des engagements pris par le délégataire envers les usagers, relatifs à l'exploitation, de performance, concernant le développement durable et organise le renouvellement dont le délégataire a la charge. En 2023, des réunions entre les services du RAO et le délégataire ont été organisées afin de suivre régulièrement son activité et le respect des clauses contractuelles.

Les études et les travaux menés par le RAO durant l'année 2023 :

- Schéma Directeur et Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux,
- Opérations de renouvellements et d'entretiens sur plusieurs communes,
- Interconnexion Bouchet – Baume de Transit,
- Réhabilitation du Grand Moulas,
- Réhabilitation de la station de reprise à Cairanne,
- Réhabilitation RD 20 la Riale à Buisson.

Enfin, le résultat d'exercice en section d'exploitation s'élève à 972 099,38€ (785 154,40€ en 2022) et le résultat d'exercice en section d'investissement s'élève à 2 751 955,86€ (3 925 270,84€ en 2022).

PREND ACTE de :

- Ce rapport d'activité pour l'année 2023.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Philippe de BEAUREGARD,
Maire



Jean-Luc DA COSTA,
Secrétaire de séance

Publié sur le site de la commune le : 16 OCT. 2024
Transmis en Préfecture de Vaucluse le : 15 OCT. 2024

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

